

la librairie Douinot est sans contredit un des plus utiles et des plus intéressants de ces nombreux ouvrages d'actualité qui se publient en ce moment partout. Qui-que ne se désintéresse pas des graves questions dont notre passé et notre avenir dépendent devra se procurer ce livre, le méditer, l'étudier, et nous dirons plus, le répandre. — Républicains et monarchistes se disputent sur des mots, conservateurs et libéraux ne savent pas s'entendre. L'auteur de cet ouvrage montre à tous les moyens de s'unir sans sacrifier les idées qui leur sont chères, et de faire tourner ces idées à la résurrection et à la gloire future du pays.

Le même éditeur vient de faire paraître le récit de la persécution de l'Église en Lithuanie et surtout dans le diocèse de Vilna, récit très-attachant, traduit du Polonais et précédé d'une préface par le R. P. Lescoeur de l'Oratoire.

En ce moment où la cause de Don Carlos est plus que jamais entourée de sympathies, rappelons à nos lecteurs qu'une ample biographie de ce prince se trouve dans l'Almanach royaliste pour 1873, in-16 de 260 pages; prix: 50 c., franco 60 c., 25 exemplaires, 8 fr. 90; franco, 10 fr. 40. En vente à la librairie Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Tout le monde ne se moque pas d'Orléans. Le roi d'Arakanie, il a paru, chez Dapin, un volume d'un ancien diplomate, M. Mackon de Monaghan, l'Arakanie et son roi, volume qui contient les détails les plus complets sur la vie et les entreprises de l'ex-avoué, M. de Touneux. DE SAINT-CÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 février.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A 2 heures 1/4, M. le président occupe le fauteuil. Les tribunes publiques et réservées sont déjà occupées depuis une heure. La tribune diplomatique est au complet. M. Thiers est dans la loge de M. le président de la République; M. le maréchal de Mac-Mahon dans la tribune spéciale qui est réservée à l'état-major de l'armée. La tribune des anciens députés, celles du conseil d'Etat, de la préfecture de Seine-et-Oise, du conseil municipal de Versailles sont également pleines. Les bancs de l'enceinte législative se garnissent peu à peu. La plus grande animation règne dans l'Assemblée. Les conversations les plus vives s'engagent plus ou moins bruyantes sur tous les bancs.

A 2 heures 1/2, M. le président ouvre la première séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Thiers apparaît dans l'enceinte législative et prend place au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur le projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. le duc de Broglie. Je viens demander à l'Assemblée l'urgence du projet de loi (Mouvement).

M. Fresneau monte à la tribune. M. Fresneau je viens parler sur l'urgence. Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur qui attend quelques instants avant de pouvoir continuer.

M. Fresneau, après un quart d'heure environ d'attente, parvient à se faire entendre.

C'est en 1871, dit-il, qu'on a formulé des projets de même nature. Le premier a été libellé en 3 heures et voté en une heure. La loi du 31 août de la même année a obtenu la même urgence. Je demande qu'on suive le même procédé pour un statut qui, pour moi, ne doit être qu'un statut intérieur. En effet, vouloir voter d'urgence des institutions de la plus haute importance serait impossible.

Je demande l'urgence pour le décret de

Dorénavant, nous serons deux au lieu d'un contre cet homme.

Sa figure s'assombrit complètement. On aurait dit qu'en prononçant ces dernières paroles sur un ton de menace et de défi, elle croyait que l'homme, en quelque endroit qu'il fût, pouvait les entendre.

Vous savez, Richard, observa-t-elle, toutes les choses étranges qui se racontent à propos de la seconde vue, de la clairvoyance, de la force de la haine, de l'attraction magnétique — et toutes sortes de mots très-longs dont je ne comprends pas la signification — hé bien! Richard, je me demande parfois si cet homme sait que je le hais, que je le cherche, que je pense à lui, et que je prie Dieu nuit et jour de me le faire rencontrer. Peut-être qu'il le sait et qu'il se tiendra sur ses gardes en essayant de me fuir.

Richard refusa d'entamer ce nouveau sujet; la conversation lui avait défilé tout à fait. Il y avait un horrible désaccord entre la beauté de cette jeune fille innocente et les projets de vengeance qu'elle ruminait. La manière froide et déterminée dont elle parlait convenait plutôt à un chef de clan des highlands, qu'à une enfant de dix-sept ans.

Il faisait nuit noire maintenant, et ils retournaient aux Pilastris, où Elisa Piccirillo passait bien tristement cette dernière soirée.

La suite au prochain numéro.

règlement intérieur que va examiner l'Assemblée.

L'Assemblée est consultée sur l'urgence et la vote à la presque unanimité.

M. le garde des sceaux déclare, au nom du gouvernement, la proposition de la commission des Trente.

Voix nombreuses: aux voix!

M. Ricard demande la parole.

M. de Marcère. Je réponds à l'appel de M. le rapporteur en venant appuyer ce qui a été fait dans une pensée de conciliation et de concorde (mouvements divers). Il faut en fait détruire tout ce qui a été dit en quelque sorte par un génie malfaisant (même mouvement). Il faut faire disparaître les obscurités. Or, le rapport dit que le pouvoir constituant tout entier est réservé à l'Assemblée et elle constitue ou propose une 2^e chambre et la consolidation du pouvoir exécutif.

Il ne faut pas que la loi se fasse illusion. Le pays aspire au définitif et on ne peut pas le laisser sous le poids du provisoire. Dès le 11 mars 1871, M. Hervé de Saisy demandait qu'on fixât la forme définitive du gouvernement. Le 11 juin 1871, M. Dahirel faisait une proposition identique. M. Baze était du même avis et bien d'autres après lui.

Dans le congrès américain, on a attendu longtemps; à la fin, on comprit qu'une nation sans gouvernement national définitif formait un spectacle effrayant. Et l'Amérique s'est constituée.

Ainsi, nous avons attendu pendant 2 ans; grâce à l'habileté d'un homme illustre, nous avons pu passer par dessus bien des crises. Mais il y a un jour où la voix du pays a dominé et s'est fait entendre, et le message n'a été qu'un écho. Et cependant le rapport n'a point fait allusion au message.

Il suffit de savoir si nous entrons dans la voie où il nous a conviés d'entrer. La libération du territoire devait être notre but principal; et sans perdre notre temps à proclamer la république, il nous invitait à l'organiser. Quand à nous, ajoute le résumé M. de Marcère nous avons marché dans cette voie. Nous avons compris qu'il fallait organiser un gouvernement.

Pourquoi tous n'avons-nous pas marché dans cette voie? Parce que beaucoup ne voulaient pas mettre de côté leurs espérances monarchiques. Je sais respecter la grandeur de la monarchie et surtout de la monarchie ancienne; je sais m'incliner devant les descendants des rois de France, mais je ne peux pas non plus sacrifier le présent et l'avenir de la France à un passé qui ne reviendra plus.

Une voix. — Ce n'est pas dit.

M. de Marcère. — Les gouvernements ne se décrètent pas tout d'une pièce; mais ils naissent des situations, et c'est pour cela que l'orateur appuie la seule solution providentielle qui ressort de la nécessité elle-même. Il n'y a plus aujourd'hui, d'après nous, de possible, que la démocratie unitaire avec le suffrage universel et sa forme est la République. D'après d'autres, il y a le césarisme, parce que le césarisme c'est la domination de la foule par la force.

Une voix au centre droit. — Laissez donc!

M. de Marcère. — Le césarisme est impossible. La société française est démocratique et elle veut la liberté avec l'ordre et elle veut par là même la stabilité dans les institutions. La démocratie veut un gouvernement impersonnel.

Une voix à droite. — Nous avons un gouvernement personnel.

M. de Marcère. — La monarchie héréditaire ne peut plus assoir l'ordre et la liberté avec la sécurité des institutions. Car les monarchies se combattent l'une l'autre; la République seule peut vivre aujourd'hui. Et c'est pour cela qu'elle a fait face à toutes les coalitions.

Une voix à droite. — Quelles coalitions?

M. de Marcère. — Aujourd'hui la République n'est plus dans la situation de celle de 1848. Aujourd'hui, elle a réuni une grande fraction des conservateurs.

La monarchie ne peut plus vivre avec nous. L'orateur termine en disant que sous peine de livrer le pays à l'anarchie ou au despotisme, l'Assemblée doit fonder la République, surtout depuis que la récente déclaration du comte de Chambord a démontré l'impossibilité de fonder la monarchie (Protestations à droite). En résumé, M. de Marcère accepte les conclusions de la commission parce qu'il y voit la politique du message et la prorogation de la République. (Applaudissements aux centres).

M. de Castellane monte à la tribune. Il cède immédiatement place à M. Dahirel, qui tient à rappeler, en réponse à M. de Marcère, qu'il a naguère adjuré l'Assemblée de sortir du provisoire et de se prononcer entre la République et la Monarchie légitime. (Applaudissements à gauche).

M. de Castellane remonte à la tribune. L'orateur entend de démontrer que l'œuvre incomplète de la commission des Trente n'a pas réalisé l'application de cette maxime aux termes de laquelle il convient de ne rien laisser au hasard de ce qui peut être organisé régulièrement. Il est toutefois une partie de cette œuvre à laquelle l'orateur ne marchanderait pas l'éloge, c'est celle qui organise la responsabilité ministérielle et qui règle les rapports entre les deux pouvoirs de l'Etat. (Rumeurs à droite). Avant tout, il importe de se rappeler les difficultés en présence desquelles la commission s'est trouvée et de se représenter la situation du pays placée entre l'amour du pouvoir absolu et l'absence de forme politique et déchirée par les divisions des partis. Déjà, dans une brillante passe d'armes (applaudissements à droite) le général Changarnier avait signalé le danger et réclamé comme remède la responsabilité ministérielle. Dès ce moment, la majorité de l'Assemblée a dit à la commission des Trente: Sauvez-nous!

Sauvez-vous, riposte une voix à gauche. (Applaudissements ironiques).

M. de Castellane, sans s'arrêter à cette interruption, poursuit en déclarant qu'à son avis, la commission des Trente n'a pas justifié les espérances que l'on avait conçues, attendu que son travail, qui n'est guère qu'une Constitution Rivet, revue et corrigée

à l'usage du Président de la République, laissera les choses à peu près en l'état. (Applaudissements à droite). Ce n'est donc pas à une amélioration et le danger auquel on voulait parer subsiste.

On nous dit de gagner du temps et que peut-être bientôt nous serions des difficultés présentes. Sans doute, ce serait bon de gagner du temps, si on n'était perdu beaucoup. Attendre est sage, à la condition d'attendre quelque chose, disait le père de M. le rapporteur; mais attendre pour attendre, par manque de résolution et par hésitation de faire une œuvre, c'est le pire de tous les partis et le plus certain de tous les dangers. Qu'attendez-vous? Vous avez déclaré vous-même que la responsabilité ministérielle ne peut exister sans la monarchie constitutionnelle et c'est là une de ses gloires. C'est à nous qui avons la responsabilité de sauver le pays, qu'il importe d'avoir l'énergie de poser ces questions: notre attente constitue l'imprévoyance, voilà tout ce que nous faisons en attendant. ... Pimprévu.

Dans quelques mois, nous ne pourrions plus ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Nous ne sommes pas en face d'une politique spéculative. Avant la fin de l'année, si l'on en croit ceux qui approchent le pouvoir, nous serons arrivés au jour trois fois béni de la libération complète du territoire.

Aujourd'hui le pays ne veut pas de notre dissolution (Dénégations à gauche). Il l'a prouvé en refusant de subir vos suggestions. Mais quand l'heure de la dissolution aura sonné, vers la fin de l'année, le pays lui-même manifesterait sa volonté, ses désirs, si vous le précédez; et si le pays ne manifestait pas une telle volonté, nous serions nous-mêmes les premiers à vouloir nous retirer auprès de nos électeurs, dans le sein du suffrage universel qui nous a nommés. (Mouvement.) Conséquence: loin d'attendre les événements, ils conviennent de les prévenir, car les événements n'attendront pas.

Une fois le pays délivré de l'étranger, les luttes de partis se raviveront avec une nouvelle énergie; on se coalisera en vue de faire l'assaut du pouvoir. Si donc l'Assemblée veut constituer, il faut qu'elle se hâte, car plus tard, il ne serait plus temps. Une autre raison doit engager l'Assemblée à faire diligence, c'est l'isolement dans lequel nous nous trouvons en Europe. Nous n'avons pas d'alliances. Non pas que l'on en veuille à la France, mais on se défie des principes révolutionnaires dont elle semble être le foyer et qui alarment l'Europe conservatrice. Cet isolement cessera le jour où nous aurons des institutions stables. Qu'on se rappelle Louis XVIII affirmant fièrement son principe en 1814 devant l'Europe coalisée. Griton, par hasard, qu'un ministre de M. Thiers parlant au nom de la constitution Rivet, ferait aujourd'hui ce qu'a fait alors M. de Talleyrand, à la veille de traités que nous sommes maintenant réduits à regretter. (Applaudissements à droite) Tout cela est profondément affligeant. Car tel est notre situation. Voilà la cause de notre isolement, c'est-à-dire de la situation que nous a créée le provisoire actuel. (Mouvement.)

Ainsi, voilà ce qui sollicite l'Assemblée de sortir du provisoire. Mais que devait faire la commission et que devons-nous faire nous-mêmes. La commission n'est-elle pas trouvée au face de difficultés en dehors d'elle. La question est délicate; il faudrait savoir s'il n'y a pas quelqu'un qui aurait pu agir autrement et ne pas nous laisser aller au bord de l'abîme. Que pouvait faire la commission? Proposer la République? La commission, pas plus que l'Assemblée, n'a pas d'enthousiasme pour la forme républicaine. Nous ne pouvions pas plus qu'elle faire une constitution républicaine. L'Assemblée est l'expression d'un pays essentiellement monarchique. (Bruit) à ce point que l'on n'a pas fait de M. Thiers un président, mais un roi provisoire. (Mouvement). Toutefois l'homme d'Etat illustre disparaissant devant l'âge et devant les fatigues, nous tomberions bientôt en République, et la République descendrait rapidement en République sociale, et par là même, très probablement, ne tarderait pas à devenir démocratique. (Mouvement à droite. — Dénégations à gauche.)

Mais, dit-on, l'Assemblée divisée est impuissante à fonder la monarchie. Eh bien! sachez du moins ce que valent ces divisions, dont on a fait peut-être trop de bruit. Oui, il y a des dissentiments dans le camp monarchiste, mais ils sont plus apparents que réels et l'accord ne serait pas difficile sur tous les points principaux. En définitive, ce n'est pas au sein de l'Assemblée, c'est plus haut qu'existent les dissentiments dont on parle. Que l'Assemblée qui représente le pays dise au pays dans quelles conditions elle entend le retour de la monarchie constitutionnelle. Puis qu'elle s'adresse à tous les princes français, sans exception... (rumeurs à gauche) qu'elle s'adresse à eux directement, au nom du pays et non par la voie d'intermédiaires plus ou moins autorisés (Applaudissements à droite) et qu'elle leur dise: Voici le sacrifice que le pays attend de vous; vous vous devez au pays avant de vous devoir à vous-mêmes. Quel est le prince qui se refuserait à faire au pays le sacrifice qu'on lui demanderait? (Applaudissements à droite) si, par impossible, telle démarche n'était pas couronnée de succès, c'est qu'il faudrait désespérer de l'avenir de notre pays, c'est que la Providence lui aurait retiré sa mission civilisatrice dans le monde (mouvement divers).

Et maintenant, Messieurs, il nous reste à examiner les questions constitutionnelles. Vous connaissez les trois raisons qui nous y engagent. Donc, il faut constituer. Ce qu'il faut constituer, c'est la monarchie constitutionnelle. Nous le pouvons en faisant abstraction de toute personnalité et en nous adressant seulement aux principes. Et en même temps, nous prouverons que nous savons tenir à la fois un langage respectueux, ferme et conciliant: N'oublions pas que si nous n'avons pas un vrai courage, que si, avant peu, nous ne montrons pas que nous savons prendre une résolution virile, le pays courra à de nouveaux dangers (et peut-être à de nouveaux malheurs. (Tribune)

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir blessé peut-être quelques susceptibilités,

mais j'ai parlé en homme honnête et profondément dévoué à son pays.

Jeter un regard sur ce qui se passe de l'autre côté des Pyrénées et ce que devient une nation des plus couragieuses et en même temps des plus grandes de l'Europe, en tombant de privations et de privations qui, lorsqu'elle ne sent pas malades, sont tout au moins ridicules. (Mouvements divers). La révolution est arrivée au général Prim. Le général Prim a été assassiné. Après lui est venu l'étranger, et après l'étranger voilà de nouveau ce beau pays dans le provisoire. N'oubliez pas l'Espagne et montez de l'énergie à sortir du provisoire, si vous ne voulez pas arriver au même résultat. (Mouvement prolongé.)

La séance est interrompue pendant quelques minutes.

M. Ricard monte à la tribune. Il se redonne immédiatement et cède la place à M. F. Boyer. L'honorable membre attend le silence. La séance est de fait momentanément suspendue. Dans l'intervalle, M. Thiers a quitté son banc. Enfin, l'honorable M. F. Boyer parvient à parler. L'orateur émet l'espoir de voir plus tard la monarchie légitime devenir le port de salut de notre pays. Sous l'auspice de cette espérance, l'orateur combat le projet de la commission, où il ne découvre pas au point de vue des droits, des prorogations des libertés de l'Assemblée les garanties que lui et ses amis revendiquaient. Il ne croit pas non plus que le projet soit de nature à écarter les causes de conflit. En outre, l'art. 4 lui semble plein de périls en ce sens qu'il tend à organiser la République sur la base de la politique du message. En somme, le projet n'améliore pas. Il donne à l'Assemblée moins qu'elle n'avait.

A ce propos, l'orateur constate que la responsabilité du président de la République et la responsabilité ministérielle existent; et dans plusieurs occasions des preuves ont été données, tant pour les affaires de Rome que pour des affaires particulièrement ministérielles, et les seules sanctions possibles ont été données, notamment par le retrait d'un des ministres de M. le président de la République. Les articles du projet de la commission des Trente ne sont pas plus explicites et ils sont également insuffisants. Les occasions de conflits que l'on veut éviter ne sont pas plus évitées dans le projet de la commission des Trente que dans la constitution Rivet du 31 août. D'après l'opinion de l'orateur, ces occasions de conflits seraient plutôt aggravées qu'amouidies dans le projet de la commission.

La voix de l'orateur est très-voilée et parvient difficilement jusqu'à nous au milieu du bruit des conversations particulières engagées sur presque tous les bancs de l'Assemblée.

Nous pouvons comprendre à peine que l'orateur entre dans les détails comparatifs de la constitution Rivet et du projet de loi que la commission des Trente propose d'y substituer dans les rapports du président de la République avec l'Assemblée nationale. Le projet, inutile devant la loi Rivet du 31 août 1871 et insuffisant devant le but qu'il poursuit en vain d'améliorer la double situation du président de la République et de l'Assemblée souveraine est de plus, dangereux dans son dernier article. Le président réserve dans son entier le pouvoir constituant de l'Assemblée et, dans l'article 4, la commission demande à l'Assemblée de préjuger immédiatement des questions essentiellement constitutives. N'est-ce pas là créer pour l'Assemblée une situation plus critique encore? Le but actuel du projet de loi échappera au bon sens du pays. Il comprendrait bien qu'on sortit du provisoire, mais il ne comprendra pas que l'on parle pour ne rien dire de nouveau et surtout pour ne rien faire hors du provisoire. Plusieurs députés s'écrient: On n'entend pas!

La sonnette de M. le président fait entendre ses appels réitérés au silence. Le bruit des discussions particulières couvre la voix de l'orateur ou plutôt du lecteur, car M. Boyer lit son discours à la tribune.

Les mots de constitution Rivet, de projet de la commission, de fixation définitive des institutions publiques, de seconde Chambre et de loi électorale parviennent de temps en temps à nos oreilles. Mais il nous est impossible de percevoir une seule phrase complète.

Ce discours dure 50 minutes.

Plusieurs voix. — A demain!

M. le Président. — Personne ne demande la parole?

Voix diverses. — La clôture!

M. le Président. — La parole est à M. Haentjens.

M. Haentjens. — Le projet de loi soumis à votre délibération est l'objet de grands efforts de concorde et de conciliation entre la commission et le président de la République. Mais amis et moi nous nous associons à cet acte. Nous ne voulons pas faire d'opposition intempestive. Mais nous devons dire quelques mots, c'est notre devoir.

Les trois premiers articles régissent les rapports de l'Assemblée avec le président de la République. Le 4^e réserve le pouvoir constituant de l'Assemblée et déclare positivement que l'on ne règle qu'une situation temporaire. Nous acceptons cette situation.

Voix à droite. — Au nom de qui parlez-vous? Voix à gauche: qui êtes-vous?

M. Haentjens. — Je parle au nom de ceux qui sont partisans d'un appel direct au pays; nous exposerons un projet, nous le développerons, vous le discuterez et cela vaudra mieux que des interruptions.

M. Haentjens déclare au nom de son parti quelles sont ses idées sur les divers points du projet de loi. Je ne comprends pas les craintes que l'on manifeste à propos de la présence de M. le président de la République à la tribune. Il est été bon cependant que les principes dominassent une situation temporaire aussi bien qu'une situation définitive. En principe, le président de la République ne doit communiquer que par des messages avec l'Assemblée et le mandat de député est incompatible avec le titre de président de la République. Toutefois, le parti de M. Haentjens ne fera pas obstacle au projet de loi, par esprit de conciliation.

Quant à l'art. 4, M. Haentjens s'explique sur les trois points de cet article, et tout d'abord sur la loi électorale. Pour lui et ses amis, le suffrage universel est au-dessus de tout; le nombre a presque toujours pour

garde le bon sens et la raison. (Mouvement). Cependant quelques-uns de ses amis ne s'opposent pas à ce qu'on réglemente modérément le suffrage universel.

Pour ce qui est de la seconde chambre, il la trouve une surélévation dans une situation temporaire.

À l'égard d'institutions définitives, on ne constituera un pouvoir fort et durable qu'en consultant directement le suffrage universel sur la question d'une forme définitive, République, royauté ou Empire. Oh! oh! Il serait opportun de traiter la question aujourd'hui, nous avons voulu émettre seulement aujourd'hui notre doctrine. (Bruit à gauche.)

Le moment viendra où nous la soutiendrons. A nos yeux, c'est la doctrine qui seule donnera satisfaction aux intérêts permanents du pays parce qu'elle est seule la vérité et le droit. (Mouvements divers.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. de Méroville, ministre des affaires étrangères; un traité de commerce et de navigation avec l'Angleterre a été soumis à l'examen des bureaux. Nous demandons que le traité avec la Belgique soit soumis à la même commission. (Adopté.)

La séance est levée à 6 heures moins un quart.

ÉTRANGER

On écrit de Madrid, 26 février:

« Le beau carnaval que nous avons à Madrid, monsieur! et que tous ceux qui le peuvent font bien de chercher d'autres lieux! Quelle galère! quelle confusion! Des rues désertes, des boutiques à peine entrouvertes, des gens inquiets ou aux aguets, tristes ou résignés, des soldats le sac au dos et en tenue de campagne, mêlés à des sauteurs, à d'ignobles malotrus en casquette, paraissant sur le trottoir avec un fusil et le cigare à la bouche, chacun s'efforçant soigneusement en son logis, de raser curieux. Quelques masques par-ci par-là, les principaux quartiers ornés et occupés par des caïons, des chartrons et des gens en haillons, tel était, hier soir, et tel est à peu près l'état constant de cette ville depuis quinze jours.

« Aurons-nous une grande bataille des rues, ou sommes-nous destinés à vivre halottés inécessamment de l'un à l'autre, de l'intriguant au gueux, du gueux au fripon, du fripon au pervers et au scélérat? Ne sortirons-nous donc point enfin de cette ornière fangeuse où, plus nous avançons, plus nous enfonçons? Quel supplice! Et le pire de tout cela c'est qu'on n'y voit pas d'issue. On a beau se tourner, se remuer, se creuser la tête, il n'apparaît dans le brouillard le moindre éclaircie: c'est la nuit sombre ou un chaos affreux.

« Depuis quatre ou cinq jours l'on parle de crise. Le mot, ici, est si commun, qu'il a prononcé tant de fois depuis la mort de Ferdinand VII, qu'à peine y prend-on garde. La monarchie constitutionnelle souffrira de cette infirmité; la République n'en souffrira pas moins. Le débat promet.

« La composition du ministère, telle que les compromis l'avaient faite, était trop disparate pour qu'elle fût durable. Le lendemain, une fois la République en poche, les habiles n'eurent pas de peine à trouver mille à partir: petit à petit, ils accablèrent leurs divergences; c'était ceci, ou c'était cela; les collègues n'étaient pas assez de la veille; ils avaient des antécédents, Cordeba n'était pas populaire. Bref, l'on ne s'entendait point, et pas davantage sur le renouvellement, et sur le mode de renouvellement de la représentation nationale.

« Un semblant de solution a finalement été donné en la séance d'hier soir. Que deviendra cette solution, quelles en seront les conséquences? On ne sait trop. Entre temps, l'on vit dans les trances.

« Un télégramme adressé au Times et décrivant la situation actuelle des comtés des Galles du sud, dit que l'abattement est général et que personne n'a un seul rayon d'espérance. Hier, une proposition nouvelle a été adressée aux ouvriers. Les conditions sont que ces derniers reprendront leurs travaux à 10 pour 0/0 de réduction pendant deux semaines, après lesquelles, pendant un mois, on reviendra au salaire en vigueur dans le mois de décembre 1872. Ce mois expiré, on donnera une augmentation de 5 pour 100 pendant un an. Enfin, une conférence entre les patrons et les ouvriers fixera sur des bases raisonnables le salaire qui devra être payé à l'avenir dans le district.

« La compagnie des usines de Dowlais a commencé hier à éteindre ses hauts fourneaux.

« Les ouvriers des charbonnages des Galles du Nord menacent de se mettre en grève, si, d'ici à quinze jours, on ne leur accorde pas une augmentation de 20 p. 0/0. Il est peu probable que cette augmentation leur soit accordée.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous assure que M. le ministre de la guerre aurait décidé que, non seulement des mises en dépôt de chevaux de troupe n'auraient pas lieu cette année chez les cultivateurs, mais que, probablement, il serait opéré des reprises de ceux qui sont aujourd'hui prêtés à l'agriculture.

On lit dans le Progrès du Nord:

« On s'entretenait beaucoup hier soir d'un fait, heureusement fort rare dans les annales de la science médicale, qui s'était produit dans la matinée.

« Une jeune dame s'était rendue, en compagnie de son mari, dans le cabinet d'un dentiste de notre ville. Vouloir s'épargner la souffrance d'une opération qu'elle allait subir, elle fut endormie à l'aide du chloroforme. Elle ne se réveilla pas. Quand, alarmé de voir se prolonger la torpeur dans laquelle elle était plongée,